



## Aucun salaire ni indemnités que se soit

Par **mollusque**, le 10/03/2016 à 11:59

Bonjour,  
reconnue inapte à mon poste de travail pour raison physique.  
Ma question est - pourquoi depuis la première visite à la médecine du travail et mon licenciement environs 1 mois et demi après je ne touche aucun salaire ni indemnités que se soit ?  
En quoi suis-je responsable si mon état physique m'a amené à ce processus ?  
N'y a-t-il pas solution pour ne pas perdre une rémunération ?  
Merci

Par **P.M.**, le 10/03/2016 à 13:02

Bonjour,  
A priori, l'employeur n'en est pas plus responsable de votre état physique qui a occasionné l'inaptitude, il n'y a que si l'inaptitude est consécutive à une maladie professionnelle ou un accident du travail que vous avez droit à l'[ITI](#)...